

6^{ème} TOURNOI DU PERE NOËL

LES 9 ET 10 DECEMBRE 2017

N2-N3, R+, R-, D, P10-NC

ORGANISE PAR LE
SCSA BADMINTON
SAINT AMAND MONTROND



Le SCSA BADMINTON
invite tous les clubs affiliés à la FFBA
à participer au tournoi.

Situation :

- situé à 7 km du Centre de la France
- A 40 km au sud de Bourges
- A 45 km au nord de Montluçon
- Sortie 8 sur l'A71 (gymnase à 5MN de la sortie)
- A 2h30 de Paris



Tableaux :

Le tournoi est accessible aux séries N2N3/R+/R-/D/P10NC et dans les tableaux de simple, double et mixte.

Les series R+ et R- seront partagé comme suit :

R+ joueur avec un CPPH supérieur à 182

R- joueur avec un CPPH inférieur ou égal à 182

- Deux tableaux seront disponibles par joueur de NC à R4, et peuvent être joués dans 2 séries différentes, au-dessus de leur classement s'ils le souhaitent.

- Trois tableaux seront accessibles aux joueurs N3 dans au moins une catégorie.



- Le samedi commenceront les tableaux de simple et mixte, le dimanche seront joués en intégralité, les doubles hommes et doubles dames, et la fin des tableaux de simples et de mixtes si nécessaire.

- Les matchs de simple, de double homme et dame seront joués en poule puis en élimination directe. Un joueur aura possibilité de s'inscrire avec X.

- Les mixtes pourront être joués soit en poule soit en élimination directe en fonction du nombre d'inscrit.

- Le nombre de participants est limité à 230 joueurs. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en comptes dans l'ordre d'arrivée des courriers avec règlement. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certains tableaux en fonction du nombre de joueurs.

- Le tournoi est ouvert à partir de la catégorie minime.

Juge arbitre : Laurence URBANIACK
Juges arbitre adjoint : Mathilde THEVENET
2ème juge arbitre adjoint : en cours

Inscriptions :

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 30 novembre 2017

Le tirage au sort aura lieu le 03 décembre 2017.

Seules les inscriptions dûment complétées et accompagnées du règlement seront prises en compte.

Montant des inscriptions : 15 € pour un tableau, 20 € pour deux tableaux, 25 € pour les trois.

Le règlement est à effectuer à l'ordre du SCSA BADMINTON. Seuls les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort pourront être remboursés ; après cette date, un certificat médical sera obligatoire.

Coordonnées d'envoi des inscriptions :

David THEVENET

1 place Saint Blaise - 18200 LA CELLE

Tél : 06 18 49 09 83

Mail : baloo.bad@sfr.fr

Lieux et horaires :

- Le tournoi se déroulera au gymnase Pierre Olivier, et gymnase des Tilleuls (juxtaposé) de Saint Amand Montrond (Un plan sera envoyé avec les convocations).

- L'accueil des joueurs se fera le samedi 10 décembre à partir de 8h.

La compétition se déroulera :

Samedi : de 8h à 22h

Dimanche : de 8h30 à 18h

Une convocation sera envoyée à chaque club. Les joueurs devront être présents une heure avant leur premier match et se faire pointer à l'accueil dès leur arrivée (gymnase Pierre Olivier).

Afin de respecter l'ordre des matchs et l'échéancier, aucun retard ne sera pris en compte.

Les volants sont à la charge des joueurs ; le volant officiel du tournoi sera : RSL GRADE 3.



Récompenses :

Chaque participant recevra un lot d'accueil. Les vainqueurs et finalistes seront récompensés dans tous les tableaux pour un budget total de

2600€.

Une buvette sera à disposition des joueurs pendant toute la durée du tournoi, avec tout le nécessaire et de charmants hôtes et hôtesse pour vous servir.

*Un stand de notre partenaire **Badmania.fr-Bourges** sera présent sur l'ensemble du week-end !!*

Deux grandes tombolas seront organisées dans le week-end (une le samedi et une le dimanche). Chaque joueur se verra remettre un ticket gratuit lui permettant de participer à celle-ci et aura la possibilité de gagner un lot d'une valeur maximum de 100€.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

David Thévenet : 06 18 49 09 83

baloo.bad@sfr.fr

A bientôt !!!!



REGLEMENT TOURNOI DU PERE NOEL 2016

1. La compétition est autorisée par la FFBaD et se déroule selon les règles fixées par elle (règlement général des compétitions).
2. Tout participant doit posséder sa licence pour la saison en cours l'autorisant à jouer en compétition dans la catégorie d'âge dans laquelle il s'est inscrit. Une vérification sera faite sur Internet avant le tirage au sort.
3. Les matchs sont joués selon le système de comptage en vigueur (2 sets gagnants de 21 points formule tie-break) en poules, ou en élimination directe dans les tableaux de simple et mixte selon le nombre d'inscrit.
4. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.
5. Les matchs sont en auto-arbitrage jusqu'aux finales.
6. Tout joueur ou paire non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre quel que soit le stade de la compétition.
7. Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour la prise d'informations sur le terrain.
8. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match sauf accord de l'arbitre ou du juge-arbitre.
9. Les volants sont à la charge des joueurs même pour les finales.
10. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les entraîneurs entre les sets (et à la pause à 11 points pour le système en sets gagnants de 21 points).
11. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire de la FFBaD, est exigée sur le terrain.
12. 2 tableaux sont autorisés pour tous, seuls les joueurs classés N3 dans un des tableaux, pourront s'inscrire dans les trois tableaux.
13. Les classements pris en compte sont ceux au 01/12/2016 officiellement publiés sur le site fédéral.
14. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Aucune ne pourra être prise par téléphone et le paiement des droits d'inscription se fera en même temps.
15. Tout joueur inscrit à la compétition doit payer 15 € pour 1 tableau, 20 € pour 2 tableaux et 30€ pour trois tableaux (réservé aux N3).
16. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.
En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscription sont remboursés. Après le tirage au sort, ils ne sont remboursés que sur présentation d'un certificat médical justifiant l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité. Dans tous les autres cas, les droits d'inscriptions ne sont pas remboursés.
17. En cas de contrôle antidopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.
18. La date d'inscription prise en compte est la date de réception puis le cachet de la Poste. Pour une équipe de double, la date est celle du dernier joueur inscrit.
19. Les joueurs ou paires sont ordonnés en fonction de leur classement connu à la date du tirage au sort des tableaux, en fonction de leur moyenne au classement permanent par points ou à l'appréciation du juge-arbitre.
20. Les joueurs peuvent s'inscrire avec x en double.
21. Les joueurs doivent pointer à l'accueil au moins 1 heure avant l'heure prévue de leur premier match.
22. Tout inscrit au tournoi adhère à ce règlement.



6^e TOURNOI DU PERE-NOEL

9 - 10 décembre 2017

NOM DU CLUB :

Sigle du club :

Adresse :

Téléphone :

Responsable :

Mail :

Nous limitons les inscriptions à deux tableaux par personne sauf N3* dans au moins un tableau.

1 tableau = 15 €, deux tableaux = 20 €, (trois tableaux = 25€)*

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Sexe</i>	<i>N° de licence</i>	<i>Classement</i>	<i>Simple (série)</i>	<i>DH, DD (Série) + nom du partenaire</i>	<i>DM (Série) + nom du partenaire</i>	<i>Total</i>
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
								Total en €	

David THEVENET, 1 place saint Blaise, 18200 LA CELLE.

Mail : baloo.bad@sfr.fr